

DOCUMENTATION ON FRIEDRICH BERGER, CHIEF OF

THE GESTAPO OF THE RUE DE LA POMPE

Paris, 5 November

Directorate of the Judiciary Police Services, 4th Section

Ref: SN. PJ. SE. 4. 11.663

^{From}
Chief Police Commissioner Roland Moronval
and
Police Commissioner Joseph Draghi

to

The Subdirector in Charge of Matters of
State Internal and External Security

Subject: Data on Berger and his ^{associates} ~~associates~~ (Gestapo of the Rue de la Pompe)

Reference: Rogatory Commission of 27 August 1948, ^{headed} ~~headed~~ by Captain Mercier,
Examining Magistrate in the Military Court in Paris; also, ~~also~~
supplement dated 17 September 1948.

Enclosures: 21 reports and 2 copies of letters.

The following are the results of the ~~rogatory~~ investigation made in accordance with the referenced rogatory commission.

The investigation entailed ascertaining the place of refuge of Berger, his present domicile, and the fate of each of the victims of the Gestapo of the Rue de la Pompe. Finally, in his note of 17 September 1948, Captain Mercier asked for a clarification of the chain of command linking Berger with the German authorities.

Immediately after the liberation of France, the Military Justice started an investigation of Berger and his cohorts. Messrs Mattei, Chodkiewicz, and Mercier were successively informed of this matter and the various rogatory commissions set up by these magistrates were carried out by the police services designated by the magistrates. Numerous witnesses gave testimony, and the detained accused persons were interrogated and confronted with the witnesses and with those persons known to have been their victims.

DECLASSIFIED AND RELEASED BY
CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY
SOURCES METHODS EXEMPTION 3B2B
NAZI WAR CRIMES DISCLOSURE ACT
DATE 2001 2006

SECRET

OFPA-28955/1

- 50 -

[]

SECRET

These various activities and the documentation assembled comprised chambers voluminous dossiers which were ultimately brought to the ~~attention~~ of Captain Mercier.

In July 1948, Magistrate Mercier asked Subdirecteur Leoni to designate functionaries of his subdirector^{at} to help him round out *the investigation* of this important matter. During the initial visits which took place in the magistrate's chamber, these investigators were shown numerous dossiers containing about 9,000 numbered but ~~unclassified~~ unsorted documents. Thus, in his note of 5 July 1948, Captain Mercier asked that the documents be arranged in order so as to shed light on the charges already made and to decide the points that would require further investigation.

Two inspectors of the police service worked for over a month in the chamber. Individual files on each of the accused persons were set up and the victims of the Berger gang were also counted. As regards the accused persons (arrested or in flight), each file included data on the person's civil status, definite information on the ~~acts~~ ^{known} affairs they took part in, and the names of their victims. Each affair was referenced by number to the dossier on it. The same procedure was followed for the known victims. Such files provided immediate reference of facts already amassed against the accused persons and facilitated the court and police actions necessary to carry on the investigation.

Captain Mercier was thus in a position to carry on with the investigation and to assign the rogatory commissions which were to gather the data shown to be still missing, in the light of the study already made.

The important work of compilation and sorting done by the inspectors enabled the magistrate in charge to set up 23 rogatory commissions to round out the investigation and especially to find new and important charges

OFP A - 2 8 9 5 5 / 1

SECRET

to be made against the accused persons. The execution of these inquiries entailed hearing 208 persons, most of whom had to be traced and were living in various parts of France.

In addition, ^{reports on} various investigations made in accordance with the Rogatory Commission referenced above were brought by couriers to Captain Mercier on 15 October 1948 (48 reports), 8 August 1949 (9 reports), and 30 July 1949 (3 reports). Finally, 21 reports comprising the most recent testimonies gathered in this case are ~~also~~ also enclosed.

ACTIVITIES OF THE ACCUSED PERSONS

The main accused person, Friedrich Berger, is still in flight. The primary role he played in this whole affair necessitates a thorough study of his personality.

^{① Friedrich von SERTOWITZ}
Friedrich Berger was born 20 March 1911 in Eupen-Schonfeld, Saxony Province, to Alfred and Adeline Braufelder. On 9 March 1940, Berger married Marie Linder; they were divorced on 5 February 1943 by the Civil Court in Munich.

There is no trace of his having been in France prior to 3 August 1934, at which time he volunteered for service in the Foreign Legion for a period of 5 years. On 13 February 1935, he was assigned to the 3d Foreign Regiment stationed at Oujda. On 23 January 1937, the discharge board in Casablanca recommended that he be ~~discharged~~ discharged as a Class 1 dischargee (with 10 percent temporary pension), because of the partial deafness caused in both his ears by a suppurative otitis accompanied by mastoids, ~~and~~.

There is no further trace of him until the beginning of 1940, when he was in Munich; his activity there was not ascertained.

O F P A - 2 8 9 5 5 / 1

In December 1940, he was in France. He went to the Intelligence Bureau ~~XXXX~~ in Vichy, claiming to be an agent of the SRA and to be at the disposal of the French services. Moreover, he expressed his "good intentions" in a letter dated 16 December 1940 (classified in the investigation dossier), which he submitted to Captain Mosnier of the Bureau former Intelligence ~~XXXX~~ in Vichy.

The Directorate of the Surveillance [DST], notified by Captain Mosnier, arrested Berger on 18 December 1940 as the latter appeared for the second time at the abovementioned ~~XXXX~~ bureau. Remanded (after being interrogated) to the Military Court in Clermont-Ferrand, he told the Military Examining Magistrate that he "had no intention at all of carrying out the missions (assigned to him) ~~XXXX~~ by the Germans..." stating: "I deny having sought to commit acts contrary to the interests of France."

The dossier on Berger contains, under the reference number 5 A/III, the translation of a letter he addressed on 21 December 1940 from the prison in Clermont-Ferrand to his "service chief" in Paris, ~~XXXX~~ in care of the Armistice Commission. In that letter, Berger confessed his successive acts of treason and expressed himself notably as follows: "I accepted a mission from the French ^[sic] and ^{was} ~~XXXX~~ paid to do so... This time too, I tried to contact the Intelligence Bureau [in Vichy].... I know what my fate is to be and do not ask for pardon...."

Berger was then transferred to Algiers, where he adopted a reverse attitude before his new judges, stating that he belonged to the SRA and boasting that the latter service gave him a mission to do in France. The victory of his own country gave him a new courage and he proudly proclaimed himself to be a German spy. Thus, the Military Tribunal in Algiers condemned him to death on 26 August 1941 for an attempt on the external security of the state.

SECRET

OFFPA-2898571

to the STO, and resistance networks.

Around August 1943, Berger was in direct contact with Wenzel, chief of the ~~VI~~ Gestapo VI^A service installed in Paris ~~at~~ on Boulevard Flandrin. Then on 17 April 1944, Berger ~~was~~^{was} at 180 Rue de la Pompe and in August 1944 at 42 Avenue Victor Hugo.

Until the time he set up "his service" at 180 Rue de la Pompe, Berger devoted his full time to the "black market." But after April 1944, he became a repressive agent and devoted himself to penetrating the resistance networks to neutralize and destroy them.

From April to July 1944, the Berger band made various individual arrests. These distinct operations entailed separate, diligent investigations from the start of each case; all these operations are well known by the magistrate in charge of the current investigation.

Then the system began to perfect itself. In July and August 1944, Berger, aided by his team, made mass arrests of persons linked to a single resistance network. It was thus that vast operations were carried out against the Jewish^{Combat} organization ~~known as the~~ (OJC), the F2 network, the "Polish Resistance," and the ~~so-called~~ "Cotty" networks.

These various affairs were the subject of separate studies presented in separate dossiers to Captain Mercier and ^{such studies} enabled him to round out these dossiers by assigning rogatory commissions to investigate those details deemed necessary.

Thus, Captain Mercier ~~is~~ now has all the documents necessary to present a full picture of the activity of the Berger band. All the documentation of use to him were obtained via the investigations of Messrs ^{and} Mattei^{and} Chodkiewiż, the rogatory commissions carried out by the police ~~services~~ and gendarmery services used for the purpose, and finally by ~~those~~ [the rogatory commissions] entrusted to ~~our~~ our service. In fact, the magistrate in charge is the only person who has all the elements of the

O F P A - 2 8 9 5 5 / 1

SECRET

case, inasmuch as the missions entrusted to our service were designed merely to clarify specific points indicated in the rogatory commissions assigned to us.

On the evening before its departure from Paris, on 16 August 1944, the Berger band carried out the massacre of 42 patriots at the waterfall in the Bois de Boulogne. These were patriots of Paris and its environs who had come to pick up a delivery of arms in a garage on Rue Leroux, in Paris. They fell into an ambush set by Berger with the aid of Kley-Wenzel and several German soldiers.

Subsequently, during the German retreat eastward, Berger continued his nefarious activity, in Sainte Menchould, Longwy, Nancy, ^aStrasbourg, Howald, and Saint Die. There again, numerous persons were victims of the Gestapo of the Rue de la Pompe.

A note dated 8 March 1948 (a copy of which is enclosed) and ~~was~~ classified under the dossier kept in the archives of the SN, reveals that Berger was in the hands of the SDSCE in Germany. According to this note, Berger succeeded in ~~escaping from the Interrogations Center~~ escaping from the Interrogations Center on the night of 1-2 July 1947.

A study of the dossiers and the investigations made enable us to cite ~~the~~ the principal agents of Berger. Just as in his case, and for the same reasons, no detailed account can be given of the activity of each one. These agents were as follows:

GUICCIARDINI Georges, alias Jerome, born 3 September 1900 in Procida, Italy; a naturalized Frenchman; ^[now?] detained at Fresnes; ^{took part} ~~was~~ in 35 arrests; was ~~the~~ Berger's confidential agent.

GUICCIARDINI Francois, alias Francis, born 7 September 1921 in Marseille; son of the above person and also detained in Fresnes; ~~was~~ took part in 15 arrests.

SECRET

OPPA-28955/1

GUICCIARDINI Adrien, brother of Francois, born 4 November 1923 in Marseille and also detained in Fresnes; took part in 19 arrests.

STCHERBINA Manuel, alias Mamu, born 1 October 1916 in Tiflis, in the Caucasus; still not apprehended; specialist in torturing arrested persons; in addition, took part in 32 arrests.

ZUIGADAR Rachil, born 12 March 1909 in Tiflis; unapprehended; known as ~~the~~ "specialist of the bathtub;" took part in 50 arrests.

LECLERCQ Theodore, alias Theo, born 15 April 1899 in Lille; detained in Fresnes; took part in 27 arrests.

MARCHAND Madeleine, alias Mado; ^{he was} born 29 January 1918 in Nogent-le-Rotrou; detained in Fresnes; infiltrated the resistance groups to hand them over afterwards to Berger.

POUPET ~~Mr.~~ Fernand, born 5 March 1908 in Clichy; detained in Fresnes; responsible for 24 arrests.

FOUCHET Raoul, born 11 October 1912 in Clamey, Nièvre Department; detained in Fresnes; took part in the execution of the patriots in the Bois de Boulogne, in the arrests in Provencheres, and in the murders of Fauvel and Auge.

FORNI Pascal, born 6 March 1910 in Toulon, Var Department; detained in Fresnes; took part in 8 arrests.

FAVRIOT Georges, born 4 February 1921 in Paris (8th district); detained in Fresnes; took part in 23 arrests.

GORISSE, Georges, born 29 March 1917 in Boncourt, Aisne Dept; detained in Fresnes; took part in 15 arrests.

VAUGEOIS Rene, born 22 May 1903 in St-Germain-en-Laye; detained in Fresnes; took part in 6 arrests.

RAYMOND Jacques, born 14 July 1918 in Besse-sur-Braye, Sarthe Dept; detained at Fresnes; took part in 11 arrests.

VPPA 23905/1

ROGER Edmond, alias Cricri, born 20 January 1918 in Abbeville; detained in Fresnes; took part in 6 arrests.

ZIMMER Jean-Baptiste, alias The Prof., born ~~1926~~ 25 August 1894 in Mondorf, Luxembourg; interrogated the victims; took part in the murder of Dr Blanchet of Chelles (the Bois de Boulogne affair).

STANZIANO Mario, born 11 June 1902 in Naples; unapprehended; took part in 8 arrests.

DELFAU Denise; she was born 28 August 1917 in Clichy; detained in Fresnes; was Berger's mistress and helped him in the interrogations and the tortures inflicted on the 2 victims.

This brief listing does not constitute, we repeat, a full account of the activity of each accused person. All of them more or less took part in serious acts and in thefts committed on the persons who fell into their hands. Further information desired on these persons ~~can be found~~ ^{can be found} ~~is included~~ in their respective dossiers prepared for Captain Mercier and kept in his chamber.

RELATIONS BETWEEN BERGER AND THE GERMAN POLICE

The investigators attempted to ascertain the chain of command ~~linking~~ which linked Berger with the German police.

There is no doubt that Berger and his men were never official functionaries of the German police. It appears that he became an important informer employed on a regular basis, but never a functionary integrated into the ranks of the Gestapo. Nevertheless he ~~exercised~~ ^{enjoyed} excessive powers, inasmuch as he was able to go from theft to murder, ~~with impunity~~ ^{with impunity} following the latter with clandestine burials.

Inquiries made with ex-chiefs of the German police ^{have} yielded no results. Ex-Colonel Knochen, imprisoned in the prison in Cherche-Midi, claims he never heard of Berger. ^{The former German} policeman Maag states he ^{saw} Berger only once in the court ^{on} ~~at~~ Saussaies ^[Secret]. Both of these men believe that Kleindienst and Wenzel can give the court investigators information ~~on~~ on this subject [Berger].

However, the German policemen with whom Berger was in contact can scarcely claim to have known nothing about his activity. In fact, numerous witnesses ~~were~~ told about having been brought to the Rue des Saussaies after their "interrogation" at the Rue de la Pompe. Therefore, the official German police was accepting responsibility for and giving an official stamp to the crimes of Berger and his subordinates. Moreover, if the German police did not supervise the activities of the "Berger service," it is not understandable why it provided Berger and his men with arms and permits to carry them.

Two missions were carried out in Germany in order to find the whereabouts of Berger and to gather information about him. During the first mission, a person named Paul Fuchs (Report No 2075/70) was interviewed. He was formerly an interpreter in ~~the~~ Service IV E. 2 of the S.D. of Paris (Rue des Saussaies) and knew Berger. This witness stated that Berger was directly responsible to Section VI, commanded by Wenzel (Avenue Foch), and that Wenzel ~~he~~ paid Berger ^{directly} for his services. Without being able to define the ^{precise} nature and ~~the~~ extent of the powers entrusted to Berger, Fuchs stated that Berger gave an account of his activity to Wenzel, who "covered for" him. Fuchs described the situation as follows: "Berger was not a functionary of the German police, but an appointed informer." He added that the paper used by Berger for his correspondence with the official German services bore no ~~reference~~ ^{letterhead} nor any reference to these services. He continued: "The data on the affairs engaged in ~~by~~ ^{our} Berger ultimately reached ~~the~~ ^{our} services in the Rue des Saussaies, being transmitted to us as though coming from the Wenzel service."

The relations between Berger and Wenzel must have been ~~maintained on a~~ regular basis, Fuchs said, inasmuch as Kley, reportedly, was finally detached from the Rue de la Pompe. Fuchs stated ^d that Wenzel could not have been unaware of the criminal actions of Berger, whom he continued to use, moreover,

SECRET

OFPA-28955/1

-59-

[]

even during the retreat eastward (notably in Sainte Meneshould).

Fuchs saw Berger load a corpse in the trunk of one of his cars. That corpse was finally buried in a Paris cemetery.

Fuchs recalled the circumstances under which he took part in the arrest of several members of the "Polish Resistance" network. This proves once again that Berger's actions were always known beforehand by the official German police.

The important testimony given by Fuchs was corroborated by that given by Mrs Klein, nee Klinger, who was interviewed during the second mission to Germany. She stated (Report No 2075/49) as follows: "At the beginning of 1944, Berger transferred his offices to the Rue de la Pompe and it was there that I met the German Wenzel and Dr Kley." It was Wenzel who appeared to be giving orders to Berger and the operations carried out no longer involved the so-called black market affairs, but involved instead the arrest of resistance personnel; Berger had assistants." The witness continued: "I also recall that Vaugeois had identity papers authorized and signed by Wenzel." This proves once more that Wenzel was really the leader of the "Berger band." The witness went on: "Berger had a card issued by the services under Wenzel's command. He showed me the card to prove that at that time, he was an official employee of the Avenue Foch ^{[office].} Wenzel and Kley could not have been unaware of what was taking place at the Avenue de la Pompe, for they ~~were~~ were present at the interrogations made by Berger and his band." Finally, Herbert Speck, a former German policeman who belonged to the section commanded by Kleindienst, stated (Report No 2075/50) as follows: "Kleindienst can tell you about the activities of Berger because the latter was under his orders in Paris and in Sainte Meneshould."

SECRET OFFPA-28955/1

SECRET

In conclusion, it is certain that only the data obtained in the interrogation of the accused persons Kleindienst, Wenzel, Kley, Schramm, and Schnauer^{all} currently being detained in the prison in Cherche-Midi and made available to Captain Mercier can provide the Court with precise information on the relations between Berger and the German police and in general on the activities of the "Berger band" in France.

(Signed [titles only])

Chief Police Commissioner _____

Police Commissioner _____

0 F P A - 2 8 9 5 5 / 1

-61-

SECRET CONTROL
UNWEAVE

PARIS

5 NOVEMBRE

DIRECTION DES SERVICES DE
POLICE JUDICIAIRE

4^{ème} Section

Réf: CN. PJ. SE. 4. 11.563

Le Commissaire Principal de Police
MORONVAL Roland et
Le Commissaire de Police DRAGHI Joseph

Monsieur le SOUS-DIRECTEUR, Chargé des
Affaires intéressant la sûreté intérieure et
extérieure de l'Etat.

SUBJECT : A/S des nommés B E R G E R et consorts
(Gestapo de la rue de la Pompe).

REFERENCE : Commission Rogatoire en date du 27 août 1948,
de Mr. le Capitaine MERCIER, Juge d'Instruction
près le Tribunal Militaire de PARIS.
Son annexe en date du 17 septembre 1948.

P. JUNTES : 21 procès-verbaux,
2 lettres en copie.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats
de l'enquête à laquelle il a été procédé, en exécution
de la commission rogatoire citée en référence.

Il s'agissait de découvrir le refuge du nommé
BERGER, de s'assurer du domicile actuel et du sort subi par
chacune des victimes de la " Gestapo " de la rue de la
Pompe". Enfin, par sa note en date du 17 septembre 1948,
Mr. le Capitaine MERCIER demandait que les liens hiérarchi-
ques ayant un BERGER aux autorités allemandes, soient pré-
cisés.

OFPA-28955/1 !!!

Dès la Libération du territoire, la Justice Militaire ouvrait une information contre BERGER et consorts. MMEs. MATTEL, CHODKINWIEZ et MERCIER, furent successivement saisis de cette affaire. Les diverses commissions rogatoires délivrées par ces Magistrats furent exécutées par les différents services de police qu'ils avaient saisis. Il fut procédé à de nombreuses auditions de témoins et les inculpés sous main de justice, furent interrogés et confrontés entre eux et avec leurs victimes connues. Ces divers actes et les documents saisis formaient de volumineux dossiers qui furent finalement rassemblés au Cabinet de Mr. le Capitaine MERCIER.

En Juillet 1948, ce Magistrat vint demander à Mr. le Sous-Directeur LECHE de bien vouloir désigner des fonctionnaires de sa sous-direction pour l'aider à terminer cette importante affaire.

Lors des premières visites effectuées au cabinet de ce Magistrat, les enquêteurs furent mis en présence de nombreux dossiers contenant environ neuf mille pièces diverses cotées, mais non classées.

Aussi par sa note du 5 Juillet 1948, Mr. le Capitaine MERCIER demandait-il qu'un travail de classement fut d'abord effectué afin de mettre en lumière les charges existantes et établir ainsi les points sur lesquels les recherches devraient porter à l'avenir.

Deux Inspecteurs du service travaillèrent plus d'un mois au cabinet d'instruction. Des fiches individuelles concernant chacun des inculpés furent établies et les victimes de la " bande BERGER " furent également recensées. En ce qui concerne les inculpés (arrêtés ou en fuite), leur fiche individuelle comporta, outre les renseignements d'état civil, les indications précises des affaires auxquelles ils avaient participé, ainsi que les noms de leurs victimes. Chaque affaire comporta la référence du dossier où elle était classée. La même opération fut effectuée pour les victimes connues. La confrontation de ces fiches de renseignements, permit donc de constater immédiatement les faits précis et déjà établis à l'encontre des inculpés et de prévoir les opérations d'instruction et de police, nécessaires au complément de l'information en cours.

Mr. le Capitaine MERCIER, fut ainsi en mesure de poursuivre l'instruction de l'affaire et de délivrer les commissions rogatoires visant à combler les lacunes révélées, par cette étude.

L'important travail de compilation et synthèse effectué méthodiquement par les Inspecteurs du Service, permit au Magistrat-mandant d'établir vingt-trois commissions rogatoires particulières dont l'exécution eut pour effet de compléter l'instruction en cours, notamment de révéler de nouvelles et importantes charges contre les inculpés. L'exécution de ces enquêtes nécessita l'audition de deux cent huit personnes dont la plupart furent recherchées et "logées", dans différents points du territoire.

En outre, diverses investigations effectuées en exécution de la Commission Rogatoire rappelée en référence, ont été portées à la connaissance de M. le Capitaine MERCIER, par les courriers en date des 15 Octobre 1948, (18.10.48) 8 août 1949 (9 P.V.) et 30 Juillet 1949 (9 P.V.). Enfin, 21 procès-verbaux constituant les derniers témoignages recueillis dans cette affaire, sont joints au présent.

ACTIVITE DES INCULPES

Le principal inculpé, BERGER Friederich, est toujours en fuite. Le rôle primordial joué par cet individu dans toute cette affaire, nécessite une étude approfondie de sa personnalité.

BERGER Friederich est né le 20 Mars 1911 à SUPPEN-SCHONFELD (Province de Saxe), de Alfred et de BRAUFELDER Adeline. BERGER épousa le 9 Mars 1940 une certaine LINDER Marie. Le 5 février 1943, le Tribunal Civil de MUNICH prononça le divorce entre les époux BERGER.

On ne trouve pas trace du passage de BERGER en France avant le 3 août 1934, date à laquelle il contracte un engagement volontaire pour 5 ans, au titre de la Légion Etrangère. Le 13 Février 1935, il était dirigé sur GUSJA et affecté au 3^{ème} Régiment Etranger. Le 23 Janvier 1937, la Commission de Réforme de CASABLANCA proposa BERGER pour une réforme définitive N° I (Pension temporaire fixée à 10 %), pour surdité partielle bilatérale suite d'otite supurée double, avec mastoïdite bilatérale.

On perd alors la trace de BERGER pour ne le retrouver qu'au début de 1940, à MUNICH, où son activité n'est pas déterminée.

...../.....

En décembre 1940, BERGER est en France. Il se présente au 2^{ème} Bureau à VICHY, se prétend agent du S.R.A. et déclare se mettre à la disposition des services français. Il exprimait d'ailleurs ses "bonnes intentions" dans une lettre en date du 15 décembre 1940 (classée au dossier d'instruction), qu'il remettait au Capitaine MOSNIER de l'ex-2^{ème} Bureau à VICHY.

La Direction de la Surveillance du Territoire avisée par le Capitaine MOSNIER, procédait le 12 décembre 1940 à l'arrestation de BERGER qui se présentait pour la deuxième fois au siège du 2^{ème} Bureau. Déféré, après son interrogatoire, à la Justice Militaire de CLEMENT-FERRAND, il affirmait au Juge d'Instruction Militaire qu'il "n'avait nullement l'intention d'accomplir les missions confiées par les Allemands"..... "Je ne défends d'avoir voulu commettre des actes contraires aux intérêts de la France."

Le dossier individuel d'information de BERGER contient à la cote 5 A / III, la traduction d'une lettre qu'il adressait de la prison de CLEMENT-FERRAND, le 21 décembre 1940, à son "chef de service" à PARIS, sous le couvert de la Commission d'Armistice. Dans cette lettre, BERGER confesse ses trahisons successives et s'exprime notamment en ces termes : "J'ai accepté une mission de la part des Français et ai été payé pour ce faire Cette fois encore, j'ai essayé d'entrer en liaison avec le 2^{ème} Bureau..... Je connais mon sort et ne demande pas à être pardonné....."

BERGER fut alors transféré à ALGER. Devant ses nouveaux juges, BERGER adopta une attitude radicalement inversée. Il proclamait son appartenance au S.R.A. et se vanta d'avoir reçu de ce Service une mission en France. La victoire de son Pays d'origine lui insufflait un courage nouveau. Il proclamait fièrement sa qualité d'espion allemand. Aussi, le Tribunal Militaire d'ALGER le condamna-t-il à mort le 26 août 1941, pour atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat.

La Commission d'Armistice, avisée de cette condamnation, considéra que les circonstances ne permettaient pas d'exécuter la sentence. En effet, les graves conséquences que pouvait entraîner cette exécution, notamment quant au succès des mesures de grâces sollicitées à la suite des condamnations à mort prononcées contre des Français en zone occupée, déterminèrent la Commission d'Armistice à saisir la Commission des Grâces de la question. Cette Com-

.....

SECRET CONTROL

UNSAFE

mission proposa la commutation de la peine de mort en celle de travaux forcés à perpétuité.

Réclamé par les autorités Allemandes, en application des conventions d'Armistice, BERGER s'embarqua le 26 Mai 1943 à ORAN, à destination de la France. Il pénétra en zone occupée à CHALON S/ SAONE.

Il est vraisemblable qu'il s'installa aussi tôt à PARIS puisqu'on le retrouve à l'hôpital de SUASNES où il est hospitalisé du 5 au 7 août 1943, à la suite d'une blessure par arme à feu, puis à NEUILLY, dans un meublé, 3 rue de l'Écolet, du 9 décembre 1943 au 6 février 1944, enfin 2 rue St-Lazare à PARIS.

Arrêté par KLEINDIENST pour " marché noir ", il accepte de travailler pour ce dernier. Dès lors, il se présente comme acquéreur de denrées contingentées vendues en fraude et au moment de régler l'achat, décline sa qualité de policier allemand et saisit la marchandise. Quant au vendeur, il le conduit à ses bureaux, 14 rue du Colonel Mall et après avoir exercé des sévices sur sa personne, le présente rue des Saussaies où le fraudeur est bien obligé d'accepter la transaction " proposée " par la Gestapo. Pour l'aider dans ces opérations, BERGER constitua une équipe de rebatteurs dont la plupart des membres sont connus

Par la suite, ses équipiers se transformèrent en une véritable organisation de malfaiteurs bientôt connue sous le nom de " la bande BERGER ". Ils se désintéressèrent alors des affaires économiques pour se spécialiser dans la recherche des Juifs, des réfractaires au S.T.O. et des réseaux de résistance.

Vers août 1943, BERGER est en rapports directs avec WENZEL, chef du service VI A de la Gestapo installée à PARIS, Boulevard Flandrin. Puis le 17 avril 1944, BERGER s'installe 180, rue de la Pompe et en août de la même année 42 avenue Victor Hugo.

Jusqu'au moment où BERGER installe son service " 180, rue de la Pompe, il avait consacré son activité au " marché noir ". Après avril 1944, il devient un agent répressif et s'attache à pénétrer les réseaux de résistance, en vue de les neutraliser et les détruire.

D'avril à Juillet 1944, la " bande BERGER " procède à diverses arrestations individuelles. Ces opérations séparées ont fait l'objet d'enquêtes distinctes, diligentées depuis l'origine de l'ouverture de l'information. Elles sont toutes connues du magistrat-Instructeur.

O F P A = 2 8 9 4 5 7 1

SECRET CONTROL

UNWEAVE

Puis le système se perfectionne. En Juillet et août 1944, BERGER, aidé de son équipe réalise des arrestations massives de personnes affiliées à un même réseau de résistance.

C'est ainsi que furent exécutées de vastes opérations contre l'organisation juive de Combat (O.J.C.), le réseau F 2, la "Résistance Polonaise", et les réseaux "COTY".

Ces diverses affaires ont été l'objet d'études distinctes relatées dans des dossiers séparés, remis à Mr. le Capitaine MERCIER. L'examen de ces dossiers permit à Mr. le Juge d'Instruction de les compléter par l'exécution de plusieurs commissions rogatoires portant sur les points de détail dont la précision était indispensable à la manifestation de la vérité.

Ainsi, Mr. le Capitaine MERCIER est-il maintenant en possession de tous les éléments nécessaires pour établir le bilan de l'activité de la "bande BERGER". Les actes d'instruction accomplis dès l'origine de l'information par M^{rs}. MATTEI, CHODKIEWICZ, les commissions rogatoires exécutées par les services de police et de gendarmerie saisis à cet effet, enfin celles qui furent confiées à notre service, ont apporté tous les éléments utiles à l'instruction de l'affaire. En effet, le Magistrat instructeur est seul en possession de tous les éléments puisque les missions qui furent confiées au service ne visaient qu'à éclaircir des points particuliers précisés dans les commissions rogatoires qui nous étaient destinées.

La veille de son départ de PARIS, le 16 août 1944, la "bande BERGER" exécute le massacre de quarante-deux patriotes, à la cascade du Bois de Boulogne. Rappelons qu'il s'agissait de patriotes de Paris et de la Banlieue, venus prendre livraison d'armes dans un garage rue Leroux à PARIS. Ils tombèrent dans un guet-apens tendu par BERGER assisté de KLEY-WENZEL et de plusieurs militaires allemands.

Par la suite, au cours de la retraite allemande vers l'Est, BERGER continue sa néfaste activité, à Ste-MENEGOULD, LONGVY, NANCY, STRASBOURG, HOWALD et St-DIE. Là encore, de nombreuses personnes furent les victimes de la "Gastapo de la rue de la Pompe".

Une note en date du 8 mars 1948, (jointe en copie) classée au dossier conservé aux archives de la S.N., révèle que BERGER fut entre les mains de la S.B.E.C.E., en Allema-

.....

O F P A - 2 8 9 5 5 1

gne. Selon cette même note, BERGER parvint à s'évader du Centre d'Interrogatoire, dans la nuit du 1er au 2 Juillet 1947.

L'étude des dossiers et les investigations effectuées permettent de citer ceux qui furent les principaux agents de BERGER. Comme pour ce dernier, et pour les mêmes raisons, il ne saurait être question de relater ici le détail de l'activité de chacun. Il s'agit des nommés :

- GUICCIARDINI Georges, dit " JEROME ", né le 3 septembre 1900 à PROCIDA (Italie), naturalisé français, détenu à FRESNES. A participé à trente-cinq arrestations. C'était l'homme de confiance de BERGER.
- GUICCIARDINI François, dit " FRANCOIS ", né le 7 septembre 1921 à MARSEILLE, fils du précédent, également détenu à FRESNES. A pris part à quinze arrestations.
- GUICCIARDINI Adrien, son frère, né le 4 Novembre 1923 à MARSEILLE, détenu à FRESNES. A participé à dix-neuf arrestations.
- STOHERINA Manuel, dit " MANU ", né le 1er octobre 1916 à TIFLIS (Caucase), en fuite. Spécialiste dans les tortures infligées aux personnes arrêtées. A en outre pris part à trente-deux arrestations.
- ZULGARAR Rachil, né le 12 mars 1909 à TIFLIS (Caucase) en fuite. Connu comme "spécialiste de la baignoire". A pris part à cinquante arrestations.
- LECLERCQ Théodore, dit " THEO " né le 15 avril 1899 à LILLE, détenu à FRESNES. A participé à vingt-sept arrestations.
- MARCHAND Madeleine, dite " MADO ", né le 29 Janvier 1918 à NOUENT-le-VITREUX, détenu à FRESNES. S'infiltrait dans les groupes de résistance pour les livrer ensuite à BERGER.
- POUPET Fernand, né le 5 mars, 1908 à CLICHY, détenu à FRESNES. Est responsable de vingt-quatre arrestations.
- POUCHET Raoul, né le 11 Octobre 1912 à CLAMEY (Nièvre) détenu à FRESNES. Participe à l'exécution des patriotes au Bois de Boulogne, aux arrestations de PROVENCHEDES et

à l'assassinat de SAUVEL et de AUGER.

- ROBBI Pascal, né le 6 mars 1910 à RULON (Var), détenu à FRENES. A participé à huit arrestations.
- FAVRIOT Georgee, né le 4 février 1921 à PARIS (8°), détenu à FRENES. A pris part à vingt-trois arrestations.
- GLIERE Georges, né le 29 mars 1917 à BONGURT (Aisne), détenu à FRENES. A participé à quinze arrestations.
- VAUGRIN René, né le 22 mai 1913 à St-GERMAIN-en-LAYE, détenu à FRENES. A pris part à quarante-et-une arrestations.
- NYES Raoul, né le 23 Janvier 1900 à JURIGNY (Ariège), détenu à FRENES. A pris part à six arrestations.
- RAYMOND Jacques, né le 14 Juillet 1918 à, BRASS-sur-BOUYE (Sarthe), détenu à FRENES. A pris part à onze arrestations.
- ROGER Edmond, dit " CHICHI ", né le 20 Janvier 1918 à BEBEVILLE, détenu à FRENES. Mêlé à six arrestations.
- ELMER Jean-Baptiste, dit " LE PROF " né le 25 août 1894 à LUXEMBOURG (Luxembourg). Procédait aux interrogatoires des victimes. Est complice de l'assassinat du Dr. BLANCHET de CHALLONS (Affaire de la cascade du Bois de Boulogne).
- STANCIANO Mario, né le 11 Juin 1902 à NAPLES, en fuite. A participe à huit arrestations.
- DELMAU Denise née le 28 août 1917 à CLICHY, détenue à FRENES. Etait la maîtresse de BERGER, l'assistait dans les interrogatoires et les tortures infligées aux victimes.

Cette très brève énumération ne constitue pas rappels-le, le bilan définitif de l'activité de chaque inculpés. Tous se sont plus ou moins livrés à des sévices graves et à des vols sur les personnes tombées entre leurs mains. Les dossiers individuels établis au Cabinet de Mr. le Capitaine ROCHER, contiennent toutes les précisions désirables.

- RELATIONS DE BERGER AVEC LA POLICE A LA NDC -

Les enquêteurs se sont efforcés de déterminer la nature des liens hiérarchiques ayant uni BERGER à la police

allemande.

A n'en pas douter, BERGER et ses hommes ne furent jamais des fonctionnaires officiels de la police allemande. Il semble que BERGER soit devenu un important indicateur appointé, régulier, mais jamais un fonctionnaire intégré aux cadres de la Gestapo. Il n'en bénéficiait pas moins de pouvoirs exorbitants puisqu'il put aller impunément du vol à l'assassinat, suivi d'inhumations clandestines.

L'enquête effectuée auprès d'ex-chefs de la police allemande, n'a donné aucun résultat. L'ex-Colonel KNOCHEN, détenu à la prison du Cherche-Midi, prétend n'avoir jamais entendu parler de BERGER. L'ex-policier allemand MAAG affirme n'avoir entrevu BERGER qu'une fois dans la cour des Saussaies. L'un et l'autre pensent que KLEINDIEN et WENZEL sont en mesure de renseigner la Justice à ce sujet.

Cependant, les policiers allemands avec lesquels BERGER fut en rapport, peuvent difficilement prétendre qu'ils ignoraient son activité. En effet, de nombreux témoins déclarent avoir été conduits rue des Saussaies après leur "interrogatoire", rue de la Pompe. La police officielle allemande prenait donc à son compte et officialisait les crimes de BERGER et de ses sbires. Enfin, si la police allemande ne contrôlait pas les activités du "service BERGER" on ne voit pas pourquoi elle aurait pourvu BERGER et les siens d'armement et d'autorisations de la porter.

Tant dans le but de découvrir BERGER que de recueillir des renseignements à son sujet, deux missions ont été effectuées en Allemagne.

Au cours de la première, le nommé FUCHS Paul (P.V. N° 2075/70) a été entendu. Ancien interprète au service IV E. 2 du S.D. de PARIS (rue des Saussaies), il connaissait BERGER. Selon ce témoin, BERGER relevait directement de la Section VI, commandée par WENZEL (Avenue Foch), lequel rétribuait directement le chef de la Gestapo de la rue de la Pompe. Sans pouvoir définir la nature et l'étendue exactes des pouvoirs dévolus à BERGER, FUCHS précise que celui-ci rendait compte de son activité à WENZEL qui le "couvrait". FUCHS définit ainsi la situation : "BERGER n'était pas un fonctionnaire de police allemande mais un agent de renseignements appointé." Il précise encore que les papiers utilisés par BERGER pour sa correspondance avec les services officiels allemands, ne comportaient aucune en-tête, ni indication des services.

.../....

SECRET CONTROL
UNWEAVE

FUCHS dit encore " les affaires faites par BERGER dont les services de la rue des Saussaies, furent ultérieurement saisis, nous étaient transmises comme venant du service WENZEL."

Les relations entre BERGER et WENZEL devaient être constantes puisque, dit FUCHS le nommé KLEY aurait été finalement détaché rue de la Pompe. FUCHS affirme que WENZEL ne pouvait ignorer les agissements criminels de BERGER qu'il continua cependant à utiliser même au cours de la débâcle, vers l'Est (notamment à Ste-WENEGOULD).

Le témoin a vu BERGER occuper à charger un cadavre dans le coffre d'une de ses voitures. Ce cadavre a finalement été inhumé dans un cimetière parisien.

FUCHS rappelle les circonstances dans lesquelles il participa à l'arrestation de plusieurs membres du réseau " Résistance Polonaise ". Ce fait prouve encore que les agissements de BERGER étaient toujours antérieurs par la police officielle allemande.

L'importante déposition de FUCHS est corroborée par celle de la femme KLEIN née KLINGER, entendue au cours du second voyage en Allemagne. En effet, celle-ci déclare (P.V. N° 2075/49) : " Début 1944, BERGER a transféré ses bureaux rue de la Pompe et là, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'allemand WENZEL et le Docteur KLEY. C'est le premier nommé qui paraissait donner des ordres à BERGER et les opérations effectuées ne concernaient plus les affaires dites de " marché noir ". Il s'agissait d'arrestations de résistants et BERGER avait avec lui des auxiliaires. Puis le témoin ajoute : " Je me souviens encore que le nommé VAUGROIS était en possession d'un ausweis établi et signé par WENZEL. " Ceci prouve bien encore que WENZEL était bien réellement le chef de la " bande BERGER "..... " BERGER avait en sa possession une carte émanant des services de WENZEL. Il m'a montré cette pièce pour me prouver qu'à ce moment-là, il était un employé officiel de l'Avenue Foch. WENZEL et KLEY ne pouvaient ignorer ce qui se passait avenue de la Pompe car ils assistaient aux interrogatoires effectués par BERGER ou les membres de sa bande." Enfin, le nommé SPECK Herbert, ex-policier allemand ayant appartenu à la Section commandée par KLEINDIENST, déclare (P.V. N° 2075/50) : " KLEINDIENST peut vous parler des agissements de BERGER puisque ce dernier a été sous ses ordres à PARIS et à Ste-WENEGOULD".

...../.....

Pour en terminer, il est certain que seuls l'interrogatoire des inculpés KLEINDIENST, WENZEL, KLEY, SCHRAMM et SCHNAUER, actuellement détenus à la prison du Cherche-Midi, à la disposition de Mr. le Capitaine MERCIAR, est de nature à renseigner exactement la Justice sur les relations de BERGER avec la Police Allemande et, d'une manière générale, sur les activités de la " bande BERGER " en France.

Le Commissaire Principal de Police :

Le Commissaire de Police :